Ville de Beauharnois

26e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL Séance extraordinaire du 10 décembre 2019 portant exclusivement sur le budget

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 10 décembre 2019 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Est absent:

Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller du district n°3 – des Moissons

Sont également présents :

Monsieur Alain Gravel, directeur général Me Karen Loko, greffière.

1. Ouverture de la séance

1.1	2019-12-411	Ouverture de la séance	

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h00.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Constatation du quorum
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Budget pour l'exercice financier 2020
 - 2.1 Présentation du budget
 - 2.2 Adoption du budget
- 3. Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022
 - 3.1 Présentation du PTI
 - 3.2 Adoption du PTI
- 4. Publication et distribution du budget 2020 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

2. Budget pour l'exercice financier 2020

2.1 2019-12-413 F

Présentation du budget 2020

La trésorière, Madame Guylaine Côté, procède à la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2020 reproduit ci-dessous :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	2019	2020
Taxes	17 840 822 \$	20 044 168 \$
Paiement tenant lieu de taxes	508 359 \$	577 394 \$
Autres revenus de sources locales	6 867 930 \$	6 277 540 \$
Subventions	632 889 \$	591 898 \$
	25 850 000 \$	27 491 000 \$
DÉPENSES		
Administration générale	4 032 534 \$	4 230 432 \$
Sécurité publique	4 599 284 \$	4 894 614 \$
Transport	2 890 913 \$	3 038 997 \$
Hygiène du milieu	4 806 046 \$	4 815 217 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 820 846 \$	1 640 606 \$
Loisirs et culture	2 976 008 \$	3 453 489 \$
Frais de financement	4 724 369 \$	5 417 645 \$
	25 850 000 \$	27 491 000 \$

Le maire, Monsieur Bruno Tremblay, donne les faits saillants du budget 2020, la vision et les orientations du conseil pour la Ville de Beauharnois. Il rappelle une partie des réalisations et la vente d'actifs en 2019, notamment des terrains situés dans le parc industriel.

2.2 2019-12-414 Adoption du budget 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant total de 27 491 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 474.7 de la *Loi sur les cités et villes*, advenant un déficit anticipé pour l'année 2020, le conseil municipal le consolidera par un règlement d'emprunt avant la fin de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL	EST	PRO	POSÉ	PAR	M	 	
ΔΙ	PPU	YÉ PA	R M.			 	

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier 2020.

REJETÉE.

Le maire appelle le vote sur cette résolution.

Contre : Madame Linda Toulouse, Monsieur Alain Savard et Madame Jocelyne Rajotte.

Pour : Madame Roxanne Poissant et Monsieur Richard Dubuc.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2020 EST REJETÉ.

3. Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

3.1 2019-12-415 Présentation du PTI 2020-2021-2022

La trésorière, Madame Guylaine Côté, présente les grandes lignes du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années 2020-2021-2022. Elle s'appuie entre autres sur les tableaux reproduits ci-dessous :

DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

Département	2020	2021	2022	Total	
Administration	112 490	331 505	5	444 000	
Sécurité Publique	63 142	78 261	70 869	212 272	
Transport	16 971 550	8 011 910	7 333 504	32 316 964	
Hygiène du milieu	590 365	1 485 004	5 060 004	7 135 373	
Urbanisme	11 068	1	1	11 070	
Loisirs	233 298	933 598	5	1 166 901	
TOTAL	17 981 913	10 840 279	12 464 388	41 286 580	

<u>DÉPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT</u>

Source de financement	2020	2021	2022	Total
Surplus	0	0	0	0
Financement en cours	22 750	126 299	1	149 050
Fonds de parc	83 248	199 871	0	283 119
Fonds de roulement	525 400	645 496	386 882	1 557 778
Torius de Todierrent	323 400	045 450	300 002	1337770
Règlements d'emprunt de la Ville	15 293 065	9 868 613	12 077 505	37 239 183
Subventions gouvernementales	1 837 850	0	0	1 837 850
Subventions autres	219 600	0	0	219 600
Budget de fonctionnement	0	0	0	0
Répartitions locales	0	0	0	0
TOTAL	17 981 913	10 840 279	12 464 388	41 286 580

3.2 2019-12-416

Adoption du PTI 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 pour un montant de 17 981 913 \$ en 2020, 10 840 279 \$ en 2021 et 12 464 388 \$ en 2022, soit pour un montant total de 41 286 580 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Beauharnois pour les années 2020-2021-2022.

Adoptée.

Le maire appelle le vote sur cette résolution.

Pour : Madame Jocelyne Rajotte, Madame Roxanne Poissant, Monsieur Richard

Dubuc et Madame Linda Toulouse. Contre : Monsieur Alain Savard.

4.	2019-12-417	Publication e	t distribution	du bu	dget 2	2020	et	du
		programme	triennal	des	dépei	nses		en
		immobilisatio	ns 2020-2021-	2022				

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE REPORTER la publication des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022 dans le journal municipal « *Beauharnois vous informe* ».

REPORTÉE.

. Période de questions

Les questions portent exclusivement sur les prévisions budgétaires pour l'année 2020.

La période de questions peut être visionnée sur le site internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – séance du conseil et ordre du jour – procès-verbaux – Vidéo du 10 décembre 2019 » à partir de 01h : 15 : 56 jusqu'à 01h : 40 : 52.

6. 2019-12-418

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 41.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire
Me Karen Loko, greffière